

# Offre d'accueil et d'accompagnement

CIAS ARLYSÈRE

Personnes âgées  
et personnes en situation  
de handicap de + de 18 ans

# VOUS RECHERCHEZ

... du soutien et de l'accompagnement à domicile,  
des modes d'hébergement en établissement adapté,  
des activités en direction des seniors...

- Un service de maintien à domicile
- Une résidence autonomie
- Un Établissement d'Hébergement Pour personnes âgées Dépendantes (EHPAD)

BESOIN DU PÔLE DOMICILE ?

# CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE !

## Accueil sans rendez-vous

Espace Administratif et social -1<sup>er</sup> étage

7 rue pasteur

73200 ALBERTVILLE



**04.82.86.71.70**



*Renseignement : [accueil.poledomicile@arlysere.fr](mailto:accueil.poledomicile@arlysere.fr)*



**Accessible aux PMR**

**HORAIRES D'OUVERTURE**

**du lundi au vendredi**

**8h00 → 12h00 et 13h00 → 17h00**

Le CIAS de la Communauté d'agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes majeures en situation de handicap en proposant différents **SERVICES À DOMICILE**, regroupés au sein d'un même pôle.

Pour simplifier les démarches des bénéficiaires auprès de ces différents services, leur apporter une réponse adaptée et une orientation conforme à leurs besoins, le pôle domicile est doté d'un **GUICHET UNIQUE**.

# LE PÔLE DOMICILE

## LE PÔLE DOMICILE COMPREND

- **Un service autonomie à domicile : SAD MIXTE** p. 5-6
- **Un service de portage de repas : PRAD** p. 7
- **Un service de téléalarme : TA** p. 7
- **Un accueil de jour thérapeutique : AJA** p. 8
- **Une équipe spécialisée Alzheimer à domicile : ESAD** p. 9
- **Un centre de ressources territorial : CRT** p. 10-11
- **Un service animations seniors** p. 11

**LES SERVICES DU PÔLE DOMICILE INTERVIENNENT  
SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE ARLYSÈRE**

# 1. LE SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE - SAD MIXTE

Le Service Autonomie à Domicile ou SAD mixte est un service qui propose des prestations d'aide et de soins à domicile.

**Le service fonctionne :**

- **Pour les interventions à domicile**, du lundi au vendredi de 7h30 à 20h. En cas d'absence d'un intervenant, une intervention de remplacement pourra être proposée.
- **Pour l'accueil téléphonique** - Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- **Pour l'accueil physique**, sans rendez-vous dans les locaux d'Albertville - voir p.3

## C'EST QUOI ?

- **Des prestations d'aide à la personne dans les actes essentiels de la vie** (aide au lever, à l'hygiène courante, à l'habillage, aux courses avec ou sans le bénéficiaire, à la préparation et la prise des repas, à l'entretien du domicile, à la promenade, aide aux aidants, à l'entretien du linge... )
- **Des prestations de conduite du véhicule personnel** des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.
- **Des prestations de soins d'hygiène et de confort** relevant de la compétence d'aides-soignants (hygiène, transfert, habillage, prévention des troubles liés au décubitus, à l'incontinence... ). Ces soins sont rendus à domicile, **sur prescription médicale**.
- Un partenariat avec les professionnels de santé du secteur libéral **ayant passé une convention avec le service** (infirmiers, pédicures, ... ) permet d'assurer des soins techniques en compléments du pôle soins.

## POUR QUI ?

Destiné aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap, ne pouvant plus accomplir seules certains gestes essentiels de la vie quotidienne.

## POUR QUOI ?

- Préserver l'autonomie de la personne
- Favoriser le maintien au domicile le plus longtemps possible
- Prévenir ou retarder une hospitalisation ou une entrée en établissement
- Faciliter le retour à domicile, à la suite d'une hospitalisation
- Maintenir le lien social avec l'extérieur
- Soutenir au mieux l'entourage du bénéficiaire
- Accompagner un bénéficiaire en fin de vie

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlyserre.fr](http://www.arlyserre.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

## AVEC QUELS TARIFS ?

**Pour le Pôle aide** : les tarifs sont définis et pris en charge en partie par :

- La caisse de retraite pour les personnes les plus valides
- Le Département de la Savoie pour les personnes les plus dépendantes.

**Pour le Pôle soins** : les frais sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Le bénéficiaire ne fait aucune avance.



## 2. LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE ET LA TELEALARME

### C'EST QUOI ?

#### LA TÉLÉALARME

La **téléalarme** permet de déclencher une alarme à distance à l'aide d'un émetteur qui se présente sous la forme d'un bracelet ou d'un collier. En quelques secondes, **l'appel est transmis à une centrale spécialisée** disponible 24h/24, 7j/7.

Lors de l'inscription, une liste de personnes à prévenir, pouvant se rendre rapidement au domicile de la personne et disposant des clés, est demandée. **Le SAMU est contacté en dernier recours.**

Ce dispositif permet d'apporter une réponse à l'insécurité, à la maladie ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et de sécuriser les familles.

#### LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le **service de portage de repas à domicile** (en liaison froide, repas à réchauffer) **propose des repas complets et équilibrés, préparés selon les normes d'hygiène en vigueur.**

L'inscription s'effectue au moins 4 jours avant la livraison du premier repas.

Il est possible de choisir la fréquence des repas (1 à 7 repas/semaine)

### POUR QUI ?

Destinés aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap, ne pouvant plus accomplir seules certains gestes essentiels de la vie quotidienne.

### POUR QUOI ?

- Favoriser le maintien au domicile le plus longtemps possible
- Prévenir et rompre l'isolement

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlyserre.fr](http://www.arlyserre.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

### AVEC QUELS TARIFS ?

**Tarifs en fonction des ressources.**

Aide financière possible auprès du Département de la Savoie ou de la Caisse de retraite.

## 3. L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

### C'EST QUOI ?

L'accueil de jour est un lieu d'échange et de convivialité permettant de maintenir un lien social, dans un cadre de vie agréable et sécurisant. Des animations variées sont organisées quotidiennement afin de stimuler les capacités des personnes accueillies.

**Le service fonctionne :**

- **Pour l'accueil physique des bénéficiaires**, du lundi au vendredi de 11h à 17h.
- **Pour l'accueil téléphonique** - Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3

### POUR QUI ?

Destiné aux personnes présentant une maladie neurodégénérative diagnostiquée type Alzheimer ou troubles apparentés (DFT, maladie à corps de lewy...), à un stade débutant à modéré.

### POUR QUOI ?

- Préserver l'autonomie de la personne
- Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible
- Maintenir ou recréer le lien social avec l'extérieur
- Soutenir au mieux l'entourage du bénéficiaire
- Offrir un temps de répit aux aidants.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlyserre.fr](http://www.arlyserre.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

### AVEC QUELS TARIFS ?

Aide financière possible auprès du Département de la Savoie.

## 4. L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE

### C'EST QUOI ?

Ce service accompagne à leur domicile les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Une évaluation de la personne est réalisée permettant de fixer des axes d'accompagnement, des séances à domicile sont ensuite programmées en moyenne 1 fois/semaine, sur environ 3 mois.

**Le service fonctionne :**

- **Pour les interventions à domicile** du lundi au vendredi de 8h-12h et de 13h-17h.
- **Pour l'accueil téléphonique** - Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3

### POUR QUI ?

Destinée aux personnes présentant une maladie neurodégénérative diagnostiquée à un stade léger ou modéré.

### POUR QUOI ?

- Soutenir de manière adaptée et individualisée les fonctions cognitives du bénéficiaire au sein de son environnement.
- Préserver l'autonomie dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne en s'appuyant sur l'environnement physique et social.
- Favoriser la vie à domicile dans de bonnes conditions et maintenir le lien social.
- Renforcer l'approche non médicamenteuse autour de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.
- Soutenir et limiter l'épuisement des aidants par la mise en œuvre d'une éducation thérapeutique et de soutien.
- Favoriser une approche globale de la personne en associant les autres professionnels et services
- Organiser des relais si le besoin est repéré afin de prolonger l'accompagnement.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlyserre.fr](http://www.arlyserre.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

### AVEC QUELS TARIFS ?

Les frais sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Le bénéficiaire ne fait aucune avance.

## 4. LE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

### C'EST QUOI ?

Le centre de ressources territorial est un dispositif qui favorise l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes âgées et, assure un appui aux professionnels du territoire : formation, appui administratif, logistique, mise à disposition de compétence, ...

#### Le service fonctionne :

- **Pour les interventions à domicile** du lundi au vendredi de 8h à 18h
- **Pour l'accueil téléphonique** -Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3

### POUR QUI ?

#### Les missions du volet 1 s'adressent :

- Aux personnes âgées sans condition de niveau de GIR\* et leurs aidants.
- Aux professionnels du territoire intervenant auprès des personnes de plus de 60 ans.

#### Les missions du volet 2 s'adressent :

- Aux personnes de plus de 60 ans, de GIR 1 à 4 souhaitant rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement «classique» des services du domicile n'est plus suffisant et nécessitent un accompagnement renforcé.

### POUR QUOI ?

#### Volet 1

- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention, repérage des fragilités.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques, en appui aux professionnels du territoire.

#### Volet 2

- Sécurisation du domicile/adaptation du logement.
- Gestion des situations complexes/de crise.
- Soutien des aidants.

\* GIR : La grille Aggir : Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources est utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. À l'issue de l'évaluation, la personne âgée est classée dans 1 des 6 Gir possibles.

- Suivi renforcé : coordination de parcours.
- Continuité du projet de vie avec un accompagnement personnalisé.
- Lutte contre l'isolement.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

## AVEC QUELS TARIFS ?

Le financement de ce dispositif est assuré par l'Agence Régionale de Santé via des fonds de l'Assurance Maladie. Une participation financière pourra être attendue de la part du bénéficiaire, en fonction des prestations proposées.

## 6. L'ANIMATION SENIORS

### C'EST QUOI ?

Ce service propose des animations ou activités tout au long de l'année, organisées avec différents partenaires, sur l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi des sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée, ... ) ou des activités (prévention, bien-être, créativité, stimulation, ... ) sont proposées gratuitement ou avec des tarifs préférentiels.

### POUR QUOI ?

- Favoriser la participation des seniors, les échanges, le partage, en faveur du «vivre ensemble».
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées à domicile.
- Soutenir et renforcer le développement du lien social.
- Développer des actions facilitant le bien vieillir.
- Prévenir la perte d'autonomie

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Prendre contact avec LE GUICHET UNIQUE - voir p.3
- Remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr) > rubrique guichet unique du pôle domicile

# LES ÉTABLISSEMENTS POUR LES SENIORS

## 1. LES RÉSIDENCES AUTONOMIES

### C'EST QUOI ?

**Les résidences autonomes** sont des établissements qui proposent des appartements privatifs, conviviaux et sécurisants pour des personnes âgées autonomes.

Les logements de 28 m<sup>2</sup> à 54 m<sup>2</sup> sont tous équipés de kichenette et d'une salle d'eau.

Du personnel d'animation, d'accompagnement est à disposition des résidents pour rendre leur séjour agréable.

Elles disposent de salles collectives et proposent différents services et animations selon la structure.

### POUR QUI ?

Destinées aux personnes âgées autonomes.

### POUR QUOI ?

- Apporter un cadre sécurisant
- Permettre de rompre l'isolement tout en maintenant l'autonomie.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Remplir le formulaire national de demande d'admission disponible sur le site [VIA TRAJECTOIRE](#).

# AVEC QUELS TARIFS ?

Allocation logement et aide sociale à l'hébergement possibles.

## OÙ?

### ALBERTVILLE

Résidence autonomie Les 4 Vallées

221 chemin des Trois-poiriers

☎ 04 79 32 23 69 [ra.quatrevallees@arlyserre.fr](mailto:ra.quatrevallees@arlyserre.fr)

54 places



### • UGINE

Résidence autonomie Les Gentianes

111 rue du docteur Chavent

☎ 04 79 37 34 44 [ra.gentianes@arlyserre.fr](mailto:ra.gentianes@arlyserre.fr)

54 places



*Les Gentianes 1*



*Les Gentianes 2*

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

### C'EST QUOI ?

Un EHPAD est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes qui accueille des personnes en perte d'autonomie et nécessitant une aide plus ou moins importante pour les gestes de la vie quotidienne. Il bénéficie de la présence d'équipes de soins et d'animations et pour certains, d'unités spécialisées pour l'accueil de personnes désorientées (Alzheimer ou maladies apparentées).

Les structures disposent de chambres individuelles, équipées d'une salle d'eau, d'un ameublement confortable et médicalisé, et de points d'appels d'urgence.

Le résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé. Il peut participer s'il le souhaite, aux services et animations proposés. Il conserve le libre choix de son médecin et autres professionnels de santé.

### POUR QUI ?

Destinés aux personnes fragiles, vulnérables et dépendantes.

### POUR QUOI ?

- Accompagner ces personnes en assurant leur confort de vie, un suivi médical, un soutien quotidien.
- Préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la dépendance, la restauration, l'animation et le soin.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Remplir le formulaire national de demande d'admission disponible sur le site [VIA TRAJECTOIRE](#).
- Celui-ci sera directement renseigné par le médecin traitant et adressé via le site aux différents établissements sélectionnés.

### AVEC QUELS TARIFS ?

Des aides sont possibles

# OÙ?

## FRONTENEX

EHPAD Le Floréal

9 rue du Chemin Vieux

☎ 04 79 31 43 78 [accueil.floréal@arlysere.fr](mailto:accueil.floréal@arlysere.fr)

79 places



## • LA BÂTHIE

EHPAD La Bailly

294 rue Jules Renard

☎ 04 79 31 08 08 [contact.labailly@arlysere.fr](mailto:contact.labailly@arlysere.fr)

41 places



## • UGINE

EHPAD La Nivéole

80 rue Dérobert

☎ 04 79 89 00 97 [ehpad.niveole@arlysere.fr](mailto:ehpad.niveole@arlysere.fr)

77 places





ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

[www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

L'Action Sociale  > Pôle Personnes âgées